

Opération de Développement Rural - Dalhem

Compte rendu de la CLDR 6

le 30 mars 2026

Présences :

- Pour les membres CLDR : 22 présents (voir liste en annexe 1)
- Pour le bureau d'étude Sen5 : Maureen Schmetz
- Pour la Fondation Rurale de Wallonie : Catherine Lejeune et Sarah Maquet, Agents de développement.

Ordre du jour :

1. Accueil
2. Approbation du compte rendu de la séance précédente (reçu par mail du 27 février)
3. Cadre subsides DR
4. Catalogue de projets :
 - a. Présentation
 - b. Discussion
 - c. Validation
5. Etapes suivantes :
 - a. Modalités de lancement de la participation citoyenne
 - b. Modalités de la priorisation prévue à la CLDR de mai
6. Divers
7. Agenda

Lexique :

ODR : Opération de Développement Rural
CLDR : Commission Locale de Développement Rural
PCDR : Programme Communal de Développement Rural
DR : Développement Rural

1 Accueil

Catherine Lejeune ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. Elle remercie chacun pour sa présence et présente brièvement l'ordre du jour.

2 Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la CLDR du 04 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

L'ensemble des comptes rendus approuvés est disponible dans l'onglet « Comment participer ? » du site de l'opération (<https://frw-pcdr.be/dalhem/>).

Les comptes rendus des réunions de la CLDR, qui doivent encore être approuvés, ainsi que les présentations PowerPoint sont disponibles sur le drive dédié à la CLDR.

3 Cadre des subsides DR

Catherine présente le cadre des subsides dont la commune pourra bénéficier. Elle précise que tous les projets du PCDR ne seront pas éligibles et que l'objectif est d'informer les membres afin de les aider à établir une priorisation pertinente. Elle insiste également sur le fait qu'il s'agit de règles valables à un moment « T », susceptibles d'évoluer, une réforme étant en cours.

Elle expose ensuite les différents types de projets pouvant être subsidiés, ainsi que les montants potentiels. Les membres ont reçu un tableau détaillant l'ensemble des taux de subvention. Catherine rappelle les taux applicables ainsi que les montants maximums par projet. Elle clarifie également plusieurs termes techniques liés aux mécanismes de subsides. Elle explique certains termes utilisés pour les subsides.

Catherine explique ensuite les règles d'accès aux conventions, en précisant que les fiches du lot 1 devront être particulièrement détaillées.

Questions des membres :

- ☛ Est-ce que les montants indiqués sont par projet ou par thématique ?
 - ↳ Les montants s'appliquent par projet. Catherine souligne que certaines thématiques ne sont pas reprises dans le DR, notamment le tourisme. Dans ces cas, d'autres sources de financement devront être recherchées.
- ☛ Les projets ne peuvent pas être subsidiés sur terrain privé ?
 - ↳ Pas dans le cadre du DR. Toutefois, d'autres sources (GAL avec des conventions, etc.) peuvent être mobilisées pour des projets situés sur terrains privés.
- ☛ Existe-t-il un budget global au niveau de la Région ?
 - ↳ Oui. Le Gouvernement wallon fixe chaque année un budget ; pour l'année en cours, il s'élève à 9 millions d'euros.
 - ↳ L'objectif est que l'ensemble des fiches-projets, même si non éligibles en DR, soient finalisées afin que la commune puisse répondre rapidement à d'éventuels d'autres appels à projets lorsqu'ils sortent.
- ☛ Y a-t-il déjà possibilité d'obtenir les informations actuelles sur le futur arrêté ?
 - ↳ Pour le moment, aucune information n'est disponible.
- ☛ Y a-t-il un montant maximum par commune ?
 - ↳ Non, les montants sont définis par projet.
- ☛ Est-ce que toutes les demandes de conventions adressées à la Ministre seront acceptées ?
 - ↳ En principe oui, dans la limite du budget disponible.
- ☛ Est-ce que des projets non matériels, comme des logiciels, peuvent être subsidiés ?
 - ↳ Oui, cela semble probablement possible dans la catégorie 8 des subsides. Il sera toutefois nécessaire de rencontrer le SPW DR pour obtenir des informations plus précises.
- ☛ Est-ce que ces projets passent par les projets communaux ?
 - ↳ Oui. La commune est maître d'ouvrage : les montants doivent être inscrits au budget extraordinaire et les subsides seront accordés en respectant les règles et capacités budgétaires communales. La CLDR propose, puis le Collège décide, avant une approbation par le Conseil communal. La FRW accompagne la commune dans ce processus. Catherine rappelle enfin que la commune devra également financer une partie des projets.

4 Catalogue de projets :

4.1 Présentation des modifications apportées aux fiches-projets

Sarah rappelle en introduction que les membres de la CLDR ont eu la possibilité de relire l'ensemble du catalogue de projets avant la réunion. Conformément au message transmis dans le mail d'invitation, certains éléments étaient destinés à être rediscutés collectivement lors de cette séance afin d'assurer une compréhension commune et de répondre aux questions éventuelles

Fiche 32

Sarah explique que la fiche 32 « Maison rurale » ne comporte pas encore de localisation précise. Cette fiche servira donc le jour où un lieu adéquat sera identifié. Elle pourra notamment répondre aux besoins d'associations culturelles. Elle précise que le volet immatériel de la culture sera intégré dans la fiche 1. La Maison rurale couvre à la fois les thématiques de la Région wallonne et celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- ☛ Pourquoi l'aspect culturel ne figure-t-il pas dans le titre ?
 - ↳ Il s'agit d'une subtilité nécessaire pour entrer dans les subsides.
 - ↳ Sarah confirme qu'en l'absence de lieu précis, la démarche diffère de celle du projet de Maison rurale à Saint-André.
 - ↳ Maureen ajoute que le bâtiment de Saint-André n'est de toute façon pas assez grand, d'où le caractère complémentaire des deux fiches.
- ☛ Pourquoi ne pas mettre "Maisons rurales" au pluriel ?
 - ↳ Une fiche correspond à un seul subside, donc rester au singulier.

Fiche 3 et 14

Sarah rappelle que le tourisme n'est pas éligible dans le cadre du DR. C'est pourquoi la fiche lie deux demandes exprimées par les citoyens : la création d'un espace de convivialité pour les Dalhemois et la valorisation du tunnel, utilisé également par les visiteurs. L'objectif est de créer un espace à la fois pour les habitants et pour les utilisateurs du point-nœud.

- ☛ Pourquoi ne pas avoir montré plus largement d'autres terrains, comme celui en face de la poste (terrain privé) ?
 - ↳ Maureen confirme que cette option a été envisagée mais est impossible car le terrain est en effet privé.
- ☛ A qui appartiendra la colline instable ?
 - ↳ Le Bourgmestre précise qu'elle restera privée.
- ☛ Comment créer un espace de rencontre ? est-ce ponctuel ? quid du parking ?
 - ↳ L'idée est de créer une place de village. La configuration sera définie selon les besoins des citoyens.
- ☛ Il faut prévoir un passage pour la balade qui mène au tunnel ?
 - ↳ À prendre en compte lors de l'aménagement.
- ☛ Les Dalhemois ont-ils vraiment besoin d'une grande place centrale ?
 - ↳ Oui : c'était une demande forte des habitants, Dalhem étant le seul village à avoir exprimé clairement ce besoin.
- ☛ Comment gérer le parking le dimanche avec les cyclistes ?
 - ↳ Catherine rappelle que le parking peut être maintenu selon les besoins. L'aménagement n'est pas encore défini : il sera approfondi si la fiche est priorisée.
- ☛ L'espace devant la police pourrait-il être amélioré ?
 - ↳ La proposition est à reprendre dans la réflexion.
 - ↳ Maureen ajoute qu'il faut effectivement montrer une zone plus large sur la carte, incluant cet espace public.
- ☛ Inclure aussi le centre historique et éventuellement retravailler certaines zones occupées par des voitures ?
- ☛ Dalhem est une rue ; comment offrir plus d'espaces de convivialité ?
 - ↳ Plusieurs points du village pourraient être aménagés.

Suppression de la fiche "Parking communal à l'administration"

La fiche est supprimée car :

- le lieu ne se prête pas à un aménagement,
- il n'y a pas eu de demande citoyenne,

- aucun subside n'est mobilisable pour ce type d'aménagement.

Marie confirme que la commune travaille néanmoins sur la question du stationnement. Le constat actuel est qu'il n'y a pas de problème majeur autour de l'administration, contrairement à Berneau lors d'événements.

Sarah ajoute que le volet « parking vélo » a été intégré dans la fiche Mobilité.

Daniela précise que le pâté de maisons autour de l'administration est classé, rendant impossible la création d'un parking.

Fiche Maison médicale

Cette fiche n'est ni éligible au DR ni considérée comme un besoin prioritaire. Daniela explique que les maisons médicales sont fortement réglementées et difficiles à mettre en place pour une commune. En revanche, des initiatives privées restent possibles pour augmenter le nombre de médecins sur le territoire, et un projet est en cours.

Fiches « chapeau »

Sarah explique, avec l'exemple de la fiche « Biodiversité », que les fiches chapeau seront approfondies pour en ressortir plusieurs fiches projets, si elles sont priorisées en lot 1. Ce travail se fera via des groupes de travail, comme indiqué dans le catalogue.

4.2 Discussion et questions sur d'autres fiches-projets

- ☞ Que fera la commune si un projet non repris dans le catalogue est proposé ?
 - ↳ Marie rappelle que les 32 fiches sont issues d'un processus participatif ; il est donc logique de travailler dans ce cadre.
- ☞ Le même membre s'inquiète du risque d'être « bloqué » pendant 10 ans.
 - ↳ Sarah précise que la commune peut toujours réaliser des projets en dehors du PCDR ;
 - ↳ De plus, dans le cadre de l'ODR, il est possible d'ajouter deux projets supplémentaires via un addendum (un à 5 ans et un à 10 ans).
- ☞ Fiches 27 et 29 – Agriculture : pourquoi deux fiches et pas une seule ?
 - ↳ Maureen explique que la fiche 29 vise le dialogue entre agriculteurs, la fiche 27 vise la communication entre agriculteurs et citoyens. Sarah note qu'il faudra clarifier cette distinction dans le catalogue. Malgré tout, deux fiches sont conservées afin de montrer l'importance du sujet. NDLR : la fiche 29 va plus loin et porte sur un dialogue entre la commune et les agriculteurs afin d'aller davantage vers des pratiques durables. Les deux fiches seront clarifiées afin de mieux distinguer les deux problématiques.
- ☞ Un membre rappelle qu'un document général chapeaute l'ensemble : le SDC.
 - ↳ NDLR : rappel de la proposition de Marie de tenir une réunion CLDR/CCATM consacrée aux SDC.
- ☞ Place du Centenaire et fontaine (lot 0) : le projet est-il ficelé ?
 - ↳ Marie répond que ce projet est inscrit au budget 2027, en attente du plan d'infrastructures lié à la route. Un subside « végétalisation » doit être utilisé avant fin 2027. Le projet reste identique à ce qui avait été présenté.
- ☞ Fiche 26 – Communauté d'énergie : la fiche semble peu faisable ; qu'en est-il ?
 - ↳ Le Bourgmestre explique que le projet du télescope Einstein ne permet pas l'installation d'éoliennes.
 - ↳ Concernant le photovoltaïque, Marie indique que les bâtiments communaux non encore équipés de panneaux ne peuvent en accueillir. Une étude a été réalisée et les bâtiments où l'installation de panneaux était possible ont été équipés.
 - ↳ Maureen précise que la fiche est maintenue car les technologies évoluent et des opportunités pourraient se présenter.
 - ↳ Question : et sur les bâtiments privés ?

- ↳ Sarah indique que le projet proposé portait sur les bâtiments publics. La fiche reste ouverte, même si elle n'est pas faisable à ce stade.

4.3 Synthèse et validation

Une relecture est ouverte jusqu'au 6 avril pour permettre l'envoi de commentaires.

- ☛ Le Collège l'a déjà validé en début de mois ?
 - Oui, certains ajouts, tel que les informations sur la fiche 26, ont été réalisés suite à cette rencontre avec le Collège.
- ☛ S'agit-il d'un pré-catalogue ?
 - Oui, il s'agit d'un catalogue constitué de 32 pré-fiches-projets.

À l'issue des échanges, la CLDR valide le catalogue à ce stade, en tenant compte de la période de relecture encore ouverte pour d'éventuels commentaires formels.

5 Etapes suivantes

5.1 Modalités de lancement de la participation citoyenne

Catherine présente ensuite la ligne du temps du processus ODR ainsi que la future plateforme participative destinée aux citoyens. Elle précise que le catalogue de projets ne sera pas diffusé tel quel : seuls les titres et les descriptions des fiches seront accessibles sur la plateforme. Une attention particulière sera portée à la participation des jeunes, via la participation au salon Place aux jeunes.

Concernant la communication, Catherine indique que la Qu4tre avait été invité à passer lors de cette CLDR, mais n'a pas répondu. Une communication médias générale sera faite lors du lancement de la plate-forme.

Elle rappelle également la tenue du groupe de travail "Nature" le 13 avril, et propose que ce moment serve de relais pour partager les flyers et d'informer sur l'ouverture de la plateforme.

Une question est posée concernant la diffusion d'affiches dans les commerces et la possibilité que chaque membre relaie l'information dans son propre village.

Aucune réponse ou volontariat ne s'étant manifesté lors de la réunion, le Collège propose finalement de prendre en charge cette tâche. Les affiches seront donc distribuées par la commune, en complément des valves communales.

Catherine explique que les citoyens devront d'abord s'inscrire sur la plateforme. Ils pourront ensuite :

- Voter pour les projets qu'ils considèrent prioritaires ;
- Déposer leurs commentaires et suggestions.

5.2 Modalités de la priorisation prévue à la CLDR de mai

Sarah rappelle que le processus de priorisation des projets débutera lors de la CLDR du 27 mai, et pourra se poursuivre individuellement pendant les 10 jours suivants, soit jusqu'au 7 juin. Les membres pourront donc voter soit en séance, soit chez eux.

Elle présente ensuite les quatre lots dans lesquels les projets doivent être classés :

Lot 0 : projets déjà en cours au sein de la commune.

Lot 3 : fiches simplifiées, ne nécessitant pas d'approfondissement particulier.

Lot 2 : projets nécessitant un travail supplémentaire par rapport au stade actuel.

Lot 1 : projets que les membres souhaitent voir réaliser en priorité. Ces projets devront être détaillés davantage (aménagement, timing, estimatif financier, etc.) et impérativement comporter un lieu clairement défini pour les projets matériels. Sans lieu, un projet ne peut pas être inscrit en lot 1.

Lors de la CLDR du 27 mai, une présentation sera faite sur les résultats de la plateforme citoyenne, les rencontres organisées et les priorités exprimées par les habitants. Sarah précise qu'il est souhaitable d'en tenir compte, tout en rappelant que la priorisation finale appartient à la CLDR, avant validation par le Collège.

🗨️ La priorisation passe-t-elle ensuite au Collège ?

↳ Oui, elle sera présentée à la mi-juin. Les résultats seront présentés aux membres lors de la CLDR 8.

Catherine rappelle l'importance d'identifier les projets potentiellement éligibles aux subsides DR, car il faudra au minimum un projet de ce type dans le lot 1.

Maureen précise que ce qui compte est le classement en lot : il n'y a pas d'ordre de priorité à établir à l'intérieur d'un même lot.

🗨️ Est-il possible de faire remonter un projet si une opportunité apparaît ?

↳ Oui, la CLDR pourra suite à des opportunités, se concerter pour faire « remonter » un projet.

🗨️ Comment gérer le vote si certains membres sont absents ?

↳ Le vote n'est pas obligatoire. Les membres absents seront consultés.

🗨️ Comment se déroule concrètement la priorisation ?

↳ Un tableau Excel attribuant des points par projet et par lot sera utilisé.

Sarah présente ensuite le concept « Une minute pour convaincre » pour la séance du 27 mai : les membres qui souhaitent défendre un projet pourront le faire brièvement. Ils sont invités à nous prévenir s'il souhaite participer, un support visuel étant possible.

6 Divers

- Salon Jeunesse 12 avril : la FRW sera présente au salon, afin de faire voter la jeunesse sur les thématiques du PCDR.
- Café du Bocage du 29 avril de 18h à 21h à Fourons sur la prairie fleurie :
 - o Si des membres souhaitent y participer ou relayer l'événement, ils sont invités à envoyer un mail. Le flyer n'est pas encore disponible.

7 Agenda

Les prochaines CLDR sont d'ores et déjà fixées :

- Lundi 13 avril 2026 à 18h30 : GT Nature
- Mercredi 27 mai 2026 à 20h à la salle de Warsage : CLDR 7 – Retour des consultations et priorisation en lots.
- Mercredi 24 juin 2026 (heure et lieu à confirmer) : CLDR 8 – Retour sur la priorisation en lots et célébration.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie
Catherine Lejeune et Sarah Maquet

Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Catherine Lejeune ou Sarah MAQUET (Fondation Rurale de Wallonie) au 080/29 11 25 080 / 29 11 22 ou par courriel : c.lejeune@frw.be ou s.maquet@frw.be

8 Annexes

8.1 Présences

Présences

NOM	Prénom	Presence
BECKERS	Jonathan	
BELLEFLAMME	Serge	
BOSCH	Michel	
CAPRASSE	Bernard	D
CRANSVELD	Alice	
DECKERS	Marie-Rose	
DOFFE	Robert	
DONNEAU	Jean Claude	
ELSERMANS	Luc	
ENNOT	Eliane	D
FERRARA	Sophie	
FROIDMONT	Anne-Françoise	
GHYSEN	Caroline	
HOUBEAU	Benoit	
HOUTERMANS	Richard	
JONGEN	Jessica	D
JORIS	Nicole	
KLINKENBERG	Patrick	
LECHANTEUR	Bernard	
LEDENT	Philippe	
LEMOINE	Geert	
LONNEUX	Guy	
MALCHAIRE	Eveline	
MARQUET	Arnaud	
MARTIN-NIHON	Danielle	
MARTINUSSEN	Jules	
MILCENT	Amélie	D
NIBUS	Roland	
PIERRE	Eric	
PIRON	Daniel	
SCHILS	Anne-Sophie	
SCHROUFF	Georges	
SMEETS	Didier	D
VOOS	Astrid	
VOOS	Vincent	
WALTHERY	Claire	
WIELS	Charles	
WILLAMME	Olivier	

NOM	Prénom	Presence
BAGUETTE	Nathalie	
CAPS	Virginie	
CHARLIER	Marie	
CRAUWELS	Joseph	
CREMA	Daniela	
DECKERS	Evelyne	
DEFAUWES	Benoit	
LEBEAU	Caroline	

Total : /46
Total Citoyens : /38
Total élus : /8

P	Présent
E	Excusé
A	Absent
D	Démission